

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. PEINE DE PRISON CONFIRMÉE POUR CINQ MILITANTS

Le 27 janvier dernier, une cour d'appel du Caire a confirmé la peine de deux ans d'emprisonnement prononcée contre cinq militants qui, le 13 décembre, avaient été déclarés coupables d'accusations forgées de toutes pièces.

Le 27 janvier 2016, la cour d'appel d'Abdeen, au Caire, a confirmé la peine de deux ans de prison prononcée contre les militants **Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed, Karim Khaled Fathy, Mohamed Abdel Hamid, Gamila Seryel Dain et Ahmed Mohamed Said**.

Ceux-ci ont été déclarés coupables le 13 décembre dernier d'avoir manifesté, bloqué la route et perturbé le trafic, en violation de la Loi de 2013 relative aux manifestations. Ce texte restreint arbitrairement les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, garantis par le droit international relatif aux droits humains et la Constitution égyptienne. Les avocats de la défense ont indiqué que le ministère public n'avait fourni aucun élément concret pour étayer ces accusations et que cette affaire reposait uniquement sur le rapport d'un agent de la Sûreté nationale, qui a affirmé que les intéressés avaient pris part à une manifestation dans le centre du Caire, au carrefour des rues Mohamed Mahmoud et Mohamed Farid, le 19 novembre 2015. Néanmoins, ils ont obtenu une communication du ministère des Transports, selon laquelle ce dernier n'avait reçu aucune information concernant une manifestation dans cette zone ce jour-là.

En prison, Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed se voit refuser les soins médicaux dont il a besoin de toute urgence car il s'essouffle très rapidement et souffre de douleurs à la poitrine. Le médecin de la prison a diagnostiqué chez lui des problèmes au niveau de l'artère coronaire et d'une valve cardiaque et l'a envoyé passer de nouveaux examens, notamment une radiographie, à l'hôpital de la prison mais d'après la famille de l'intéressé, rien n'a encore été fait. Ahmed Mohamed Said, chirurgien vasculaire et poète bien connu, a expliqué avoir été torturé par des agents de la Sûreté nationale lors de son interrogatoire le 19 novembre, jour de son arrestation. Il a été frappé et a reçu des décharges électriques. Les quatre hommes sont détenus dans le complexe pénitentiaire de Tora, au Caire, tandis que Gamila Seryel Dain se trouve à la prison pour femmes de Qanater, au nord-ouest de la capitale.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement les cinq militants (les nommer) car ceux-ci ont été condamnés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains ou déclarés coupables d'accusations forgées de toutes pièces ;
- demandez-leur de veiller à ce que Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed reçoive les soins médicaux dont il a besoin ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements formulées par ces personnes, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables excluant le recours à la peine de mort.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 MARS 2016 À :

Président du Conseil national pour les droits humains  
 Mohamed Fayek  
 69 Giza St. (next to the Saudi Embassy)  
 Cairo, Égypte  
 Fax : +202 3762 4852/4229  
 Courriel : [Nchr@nchr.org.eg](mailto:Nchr@nchr.org.eg)  
 Twitter : [@nchregypt](https://twitter.com/nchregypt)  
 Formule d'appel : *Dear Mr Fayek, / Monsieur,*

Président de l'Égypte  
 Abdel Fattah al-Sisi  
 Office of the President  
 Al Ittihadia Palace, Cairo, Égypte  
 Fax : +202 2 391 1441  
 Courriel : [p.spokesman@op.gov.eg](mailto:p.spokesman@op.gov.eg)  
 Twitter : [@AlsisiOfficial](https://twitter.com/AlsisiOfficial)  
 Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Copies à :  
Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains  
 Mahy Hassan Abdel Latif  
 Ministry of Foreign Affairs  
 Corniche al-Nil, Cairo, Égypte  
 Courriel : [contact.us@mfa.gov.eg](mailto:contact.us@mfa.gov.eg)  
 Twitter : [@MfaEgypt](https://twitter.com/MfaEgypt)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :** nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 294/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/MDE12/3169/2016/en/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. PEINE DE PRISON CONFIRMÉE POUR CINQ MILITANTS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmed Mohamed Said vit et travaille en Allemagne en tant que médecin. Le 19 novembre dernier, alors qu'il était de passage au Caire, il a participé, de même qu'une trentaine de militants, à un rassemblement pacifique sur le pont du 6 octobre pour rendre hommage à ceux qui avaient été tués quatre ans auparavant par les forces de sécurité lors des violents affrontements qui ont éclaté entre ces dernières et les manifestants dans la rue Mohamed Mahmoud. En six jours, 51 personnes ont alors trouvé la mort. Ahmed Mohamed Said a soigné des manifestants blessés lors de ces événements. Il est également connu pour ses poèmes, qu'il a lus à la télévision égyptienne.

Le rassemblement sur le pont a commencé à 14 heures et n'a duré qu'un peu plus de cinq minutes. Après quoi, Ahmed Mohamed Said est allé dans un café du quartier d'Abdeen avec son ami Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed, militant politique affilié à un parti socialiste. Alors qu'ils s'apprêtaient à partir, des policiers se sont approchés d'eux et leur ont demandé leurs cartes d'identité. Tous deux ont ensuite été conduits au poste de police du quartier pour y être interrogés. Le téléphone portable d'Ahmed Mohamed Said a été éteint avant 16 heures le même jour, d'après sa famille. Ce n'est que le lendemain, vers 4 heures du matin, que les proches et les avocats des deux hommes ont su où ils se trouvaient. Karim Khaled Fathy et Mohamed Abdel Hamid ont eux aussi été arrêtés arbitrairement, dans la rue. Gamila Seryel Dain a été appréhendée deux jours plus tard, le 22 novembre, alors qu'elle apportait de quoi manger aux détenus.

Neuf autres militants ont été arrêtés le 19 novembre à proximité du pont du 6 octobre, puis conduits au poste de police de Qasr el Nil. Ils sont actuellement jugés séparément. Le 20 novembre, Ahmed Mohamed Said a formulé des allégations de torture devant un procureur, qui a refusé d'enregistrer sa plainte, comme l'a expliqué sa famille. Deux jours plus tard, un juge a ordonné la remise en liberté des personnes placées en garde à vue dans les postes de police d'Abdeen et de Qasr al Nil, mais le ministère public a fait appel de cette décision et les intéressés ont été renvoyés en détention en attendant leur procès. Gamila Seryel Dain a été arrêtée à l'initiative des services du procureur de Qasr el Nil. Quatre jours plus tard, un juge a ordonné sa libération en échange d'une caution de 3 000 livres égyptiennes (soit environ 340 euros), qu'elle a payée. Les services du procureur d'Abdeen ont ensuite réclamé son placement en détention sur la base d'accusations comprenant notamment « incitation à manifester ». Cette femme fait l'objet de poursuites dans ces deux affaires.

Le 14 décembre, le lendemain de la condamnation des cinq militants dans l'affaire d'Abdeen, les quatre hommes ont été transférés vers la prison du 15 mai, au Caire, où ils ont été enfermés dans une salle de discipline. Leurs familles ont rapporté qu'ils n'avaient pas vu la lumière du jour pendant les deux semaines de leur détention là-bas, et qu'ils avaient entamé une grève de la faim en signe de protestation.

Ces militants ont été transférés vers la prison de sécurité maximale « Scorpion » dans le complexe pénitentiaire de Tora, toujours au Caire, juste après avoir déposé une plainte auprès du procureur du district du Caire-Sud, le 29 décembre. Les autorités de la prison du 15 mai ont indiqué aux quatre hommes qu'ils seraient renvoyés au poste de police d'Abdeen – où les conditions de détention sont meilleures – à la condition qu'Ahmed Mohamed Said signe un document dans lequel il affirme ne pas avoir été maltraité et avoir mis un terme à sa grève de la faim, ce qu'il a fait. Néanmoins, tous ont été conduits dans une prison de sécurité maximale, où ils seraient détenus dans différentes cellules surpeuplées avec des djihadistes et obligés de dormir sur des matelas fins posés à même le sol en béton, alors qu'il s'agit de la période la plus froide de l'année en Égypte. Gamila Seryel Dain, mère de trois enfants, a quant à elle été envoyée dans la prison pour femmes de Qanater.

Les droits à la liberté d'expression, d'opinion et de réunion pacifique sont protégés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Égypte est partie, ainsi que par les articles 65 et 73 de la Constitution égyptienne.

Noms : Ahmed Mohamed Said (h), Mostafa Ibrahim Mohamed Ahmed (h), Karim Khaled Fathy (h), Mohamed Abdel Hamid (h) et Gamila Seryel Dain (f)

Action complémentaire sur l'AU 294/15, MDE 12/3356/2016, 5 février 2016